



**Ville de
Grande-Rivière**

**MISE EN CONFORMITÉ DE
L'ÉMISSAIRE MARIN DE GRANDE-RIVIÈRE**

RÉFÉRENCE TETRA TECH : 53351TT

APPEL D'OFFRES PUBLIC

La Ville de Grande-Rivière demande des soumissions pour l'exécution des travaux décrits sommairement ci-après :

- Mise en place de conduites d'égout PEHD 406 mm ø intérieur sur une longueur d'environ 195,0 m.
- Construction d'un nouvel émissaire marin en PEHD 456 mm ø intérieur sur une longueur d'environ 387,6 m.
- Modification de la chambre de prétraitement existante.
- Fourniture et installation de quatre regards d'égout.
- Mise en place d'une nouvelle structure de chaussée et pose d'enrobé bitumineux.
- Remise en état des lieux.
- Autres travaux connexes.

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site du « *Système Électronique d'Appel d'Offres* » (S.E.A.O.) (www.seao.ca), à partir du 13 mai 2026. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Toute soumission doit, pour être valablement considérée, être préparée sur la formule fournie sur le site du SEAO.

Le responsable de l'appel d'offres de la Ville de Grande-Rivière est Monsieur Kent Moreau, téléphone : (418) 385-2285.

Les soumissions transmises par voie électronique doivent être reçues par l'intermédiaire du SEAO à l'adresse suivante : www.seao.ca. Pour des questions d'ordre technique touchant la transmission des soumissions par voie électronique, communiquez avec le service à la clientèle du SEAO au numéro 1-866-669-7326.

Les soumissions devront être reçues et déposées sur SEAO avant **15h00**, heure locale, **le 12 juin 2026**. Elles seront ouvertes publiquement à la salle du conseil municipal immédiatement après l'heure limite.

La date limite pour le dépôt d'une plainte concernant le processus d'adjudication ou d'attribution des organismes publics est le 28 mai 2026.

La Ville de Grande-Rivière se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et de retrancher du contrat certaines parties. Le Maître de l'ouvrage ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

DONNÉ À Grande-Rivière, le 13 mai 2026

Monsieur Kent Moreau
Directeur général